

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 6 novembre 2017

Objet

**Rénovation de
l'école Léon Blum
et création d'un
self-service.
Autorisation de
programme et
crédits de
paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (délibérations 1 à 23), M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY (délibérations 24 et 25 plus Motion) à M. PUYOBRAU
Mme MILLORIT à Mme COLLIN - Mme LARUE à M. LERAUT
Mme FEURTET à M. ROBERT - Mme VELU à M. CALT**

M. IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 mars 2016, le Conseil municipal a voté une autorisation de programme de 2 538 676,68€ pour la rénovation de l'Ecole Blum et la création d'un self-service.

Dans le cadre du réaménagement / extension du groupe scolaire Léon Blum à Floirac, la commune souhaite apporter des modifications techniques par rapport à l'esquisse suite aux différentes réunions de concertation qui ont eu lieu afin d'avoir un projet répondant au mieux aux attentes des utilisateurs :

Désignation	Cout HT
Rajouter un sanitaire dans l'accueil périscolaire maternelle	2 000
Effectuer le désamiantage des combles et de la classe 2 (non touchés au départ dans les travaux) suite au rapport amiante	10 000
Augmenter la surface du auvent du préau de l'école maternelle afin qu'il soit raccordé au bâtiment existant (et démolir le auvent existant)	12 290
Création d'une rampe PMR obligatoire pour l'accès à la cour basse élémentaire	3 000
Alimenter électriquement l'ex-bâtiment « réfectoire élémentaire » pour n'avoir qu'un seul départ électrique	5 000
Isoler le bâtiment mutualisé pour être aux normes thermiques de la RT 2012 (isolation , platerie, sol , menuiserie , peinture)	100 516
TOTAL HT	132 806
Soit TTC	159 367,20€

Couts induits par cet avenant : maîtrise d'œuvre, aléas, révision de prix 84 380,09 €.

Cette démarche a nécessité de la part de la maîtrise un travail supplémentaire et des validations plus importantes ce qui a généré un rallongement des délais des études.

Aussi il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

Rénovation de l'Ecole Blum - Opération n° 1509

Autorisation de programme	2 782 423,97
Réalisé 2015	4 730,35
Réalisés 2016	29 693,62
Crédits de paiement 2017	110 000,00
Crédits de paiement 2018	1 336 000,00
Crédits de paiement 2019	1 302 000,00

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 25 octobre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Renouvellement Urbain et Services Techniques en date du 26 octobre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques).

AUTORISE Monsieur le Maire, et dans l'attente de vote du Budget primitif 2018, à contracter des emprunts à hauteur de 1 336 000 € pour la réalisation de cette opération.

DIT que les crédits de paiement 2017 sont inscrits au budget 2017 et que les crédits de paiement 2018 et 2019 seront inscrits aux budgets primitifs des années 2018 et 2019.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 novembre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	
Abstention :	8 (Mmes HERMENT- FEURTET-VELU- MM. VERBOIS-ROBERT-CALT-BELLOC- HADON)